



suspension de mon permis de conduire

Par **cedro**, le **04/05/2021 à 10:32**

Bonjour,rnrnMa question : je me suis fait retirer mon permis de conduire par le tribunal, avec une suspension de 6 mois. J'ai été jugé au mois de février et, à l'heure actuelle, je suis toujours en possession de mon permis. Est-ce à moi de faire une démarche pour aller le rendre ou vais-je recevoir une lettre pour aller le rendre ?rnrnMerci de votre réponse,rnrnCordialement.

Par **le semaphore**, le **04/05/2021 à 11:10**

BonjourrnrnVous attendez une convocation par OPJ pour notification de la mesure de suspension judiciaire et la remise de votre PC .rnrnEn attendant le PC reste valide pour la conduite .

Par **cedro**, le **04/05/2021 à 11:40**

ok, merci de votre réponse! bonne journée